



Le 28 février 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Édifice Jean-Lesage

21^e étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0065

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 8 février et indiquant :

« Il s'agit d'une demande pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. [...] nous souhaitons connaître le montant total que votre organisation a dépensé dans la dernière année sur Amazon. Par le fait même, nous désirons connaître la liste des achats complète qui a été commandée par le biais de la plateforme américaine. La période visée est du 1^{er} janvier 2024 au 8 février 2025. »

(Transcription intégrale)

Nous comprenons que votre demande vise les achats effectués sur la plateforme transactionnelle d'Amazon. En réponse à votre demande, nous vous informons qu'entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 janvier 2025, les transactions effectuées sur Amazon ont totalisé 21 080,50 \$.

Toutefois, nous ne détenons pas de document compilant les renseignements visés ventilés pour la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la production de ces renseignements nécessiterait de procéder au calcul ou à la comparaison de données à partir de plusieurs documents. De plus, veuillez noter que les données ne sont pas disponibles pour le mois courant de février 2025. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande et invoquons à ces égards les articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires
et cheffe de la gouvernance (par intérim)

p. j.